

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2023 - 93

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 07 novembre 2023

**OBJET : PRÉSENTATION DU  
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE  
PRÉVENTION ET DE GESTION  
DES DÉCHETS 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire*

**PRESENTS :** TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.  
STUBERT B. PLEYNET J.P. DENERVAUD  
M. BILLARD G. DIANA C. RACINE  
FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.  
MATTERA A. CHAMPEAU S.

**EXCUSES :**CHANTELOT C. « pouvoir à de  
PROYART A. » CHEVRON F. « pouvoir à  
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à  
MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à  
QUERNEC-GARIN C. » CHANTELOT L.  
« pouvoir à BAARSCH C. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Madame le Maire présente le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets, transmis par Thonon Agglomération, et ouvre le débat.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-17-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Thonon Agglomération n°CC002342 en date du 26 septembre 2023 adoptant le rapport public annuel sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;

Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération ;

Considérant que le maire doit présenter au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 074-217400704-20231114-D2023\_93-D



entendu l'exposé de Madame le maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération ».

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

François MORAND

Le maire

Pascale MORIAUD

